

Responsable de l'accueil de loisirs sans hébergement

Afin de diriger son équipe d'animation (2 personnes), le SIGEP recrute à compter du 01/01/2023 un(e) responsable de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les temps périscolaires et extrascolaires.

Situé à l'école intercommunale de Bort l'Etang notre accueil de loisirs fonctionne avant et après l'école pour une 30 aine d'enfants, les mercredis pour une 20 aine d'enfants âgés de 3 à 11 ans.

Temps de travail :

- L,M,J,V : 7h30 à 8h30 / 11h30 à 14h00 / 16h30 à 18h30
- Le Mercredi : 8h00 à 18h00
- Juillet (3 à 4 semaines) : 8h00 à 18h00
- Possibilité vacances scolaires (4 périodes) L,M,M,J,V : 8h00 à 18h00

Profil recherché

- BAFD, BPJEPS
- Débutant motivé accepté, formation assurée

Missions :

- Diriger une équipe de 2 personnes
- Participer à l'élaboration du projet éducatif et le mettre en application
- Elaborer les projets pédagogiques et les mettre en place
- Respect des règles de fonctionnement, assurer la sécurité morale et physique des enfants
- Animation d'un cycle d'activité : bâtir des séances et des supports d'animation, faire découvrir et pratiquer plusieurs disciplines, répertorier les matériels et matériaux nécessaires à l'activité
- Assurer le suivi administratif des activités

Compétences :

- Connaissance de la législation et de la réglementation relative à la protection de l'enfance
- Connaissance du développement de l'enfant
- Connaissance des principes d'hygiène et de sécurité
- Connaissance des techniques d'animation, d'encadrement
- Savoir-être : sens de l'accueil, réactivité, patience, vigilance, organisation
- Savoir-faire : sens de la pédagogie, gestion des conflits avec les enfants

Contrat à durée déterminée de 1 an pouvant évoluer vers un CDI

Temps de travail annualisé compris entre 33 et 35 heures

Rémunération au SMIC horaire en vigueur